

LA « REGLE DE VERITE » OU « REGLE DE FOI » DANS L'« ADVERSUS HAERESSES » DE SAINT IRENEE

Par M. l'abbé Arnaud Amayon.

INTRODUCTION

Dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, nous pouvons lire la mention suivante :

Il existe un lien organique entre notre vie spirituelle et les dogmes. Les dogmes sont des lumières sur le chemin de notre foi, ils l'éclairent et le rendent sûr. Inversement, si notre vie est droite, notre intelligence et notre cœur seront ouverts pour accueillir la lumière des dogmes de la foi.¹

Qui, parmi les chrétiens aujourd'hui, porte cette conviction que le dogme nourrit la vie spirituelle ? Il est tant décrié par nos contemporains, tant gênant par son affirmation nette et précise de la vérité. Et pourtant, à l'aube du positivisme, naissait John-Henry Newman (1801-1890) qui écrira de lui après avoir goûté au scepticisme de Voltaire :

Quand j'eus quinze ans (en automne 1816), un grand changement se fit dans mes pensées. Je subis les influences d'une croyance définie, mon esprit ressentit l'impression de ce qu'était le dogme, et cette impression, grâce à Dieu, ne s'est jamais effacée ou obscurcie.²

Au contact du dogme, il fit l'expérience du vrai Dieu, du Dieu de Jésus-Christ, qui, petit à petit, le conduisit à son Église. Comment redonner au dogme, aux énoncés théologiques, leur indispensable place ? Le dogme est-il vraiment le fruit d'une institution qui veut endoctriner ses fidèles ? Comment redécouvrir que le dogme est au service d'une foi vécue authentiquement ? Replongeant dans les différentes études de l'histoire du dogme publiées à partir du dix-neuvième siècle, et dont A. von Harnack est sûrement l'un des plus éminents représentants, notre attention d'étudiant en patristique s'est orientée vers l'usage énigmatique d'une expression au contenu flou : la *règle de la vérité*. Elle nous est apparue comme la première élaboration théologique d'un énoncé de foi que les fidèles sont tenus de confesser. Quelles furent les raisons qui motivèrent les Pères de l'Église à user de cette expression et quelle réalité recouvre-t-elle ? Chez saint Irénée, elle apparaît dans les quatre premiers livres de l'« *Adversus Haereses* »³ et dans la *Démonstration de la prédication apostolique*. Les commentaires des « Sources Chrétiennes » nous rappellent le lien étroit entre ces deux ouvrages : n'oublions pas que

¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 89, Centurion/Cerf/Fleurus-Mane/Librairie Editrice Vaticane, Paris, 1998, p. 33.

² J.-H. NEWMAN, *Apologia pro vita sua*, traduction L. Michelin-Delimosges, Bloud et Gay, Paris, 1939, p. 23.

³ Désormais abrégé : AH.

les éditions manuscrites arméniennes présentent la *Démonstration* quasiment comme le sixième livre du premier. Ce rapprochement dans les éditions justifie en partie que nous ne limiterons pas l'étude de la règle à l'« *Adversus Haereses* ». Un prochain article analysera la *Démonstration* où son usage est plus structuré. En général, dans les études sur la lutte contre les hérésies, la bonne part revient à la Tradition, à la succession apostolique et aux Écritures. La règle y joue un rôle herméneutique important notamment dans la controverse avec les gnostiques qui tourne autour des Écritures. Cependant, A. Le Boulluec amorçait un recadrage de la controverse autour de la doctrine et de la foi plus que sur les Écritures.⁴ La règle va pouvoir alors passer au premier plan et, telle la pierre angulaire, petite et apparemment sans valeur, tenir tout l'édifice de l'Église bâti sur les Écritures, la Tradition et la succession apostolique. Minimisée par certains comme une simple règle herméneutique, dévalorisée par d'autre comme un contenu doctrinal rudimentaire, la Règle ne jouerait elle pas le rôle unificateur nécessaire à l'édifice ? Comme l'Écriture et la Tradition, ne renferme-t-elle pas une réalité vivante, ne constitue-t-elle pas une médiation nécessaire à la vie de l'Église ?

Nous ne prétendons pas offrir une analyse d'ensemble des livres qui composent l'immense œuvre de l'« *Adversus Haereses* ». Nous nous limiterons ici aux occurrences analysées dans leur contexte et nous soulignons les expressions importantes.

ADVERSUS HÆRESES I

Le souci de l'unité et de la cohérence

Une première citation fait apparaître l'expression : *membres de la vérité* :⁵

Telle est leur doctrine, que ni les prophètes n'ont prêchée, ni le Seigneur n'a enseignée, ni les apôtres n'ont transmise, et dont ils se vantent d'avoir reçu la connaissance plus excellemment que tous les autres hommes. (...) Ils bouleversent l'ordonnance et l'enchaînement des Écritures et, autant qu'il dépend d'eux, ils disloquent les membres de la vérité. Ils transfèrent et transforment, et, en faisant une chose d'une autre, ils séduisent nombre d'hommes par le fantôme inconsistant qui résulte des paroles du Seigneur ainsi accommodées.⁶

Saint Irénée file ensuite la métaphore du portrait du roi en mosaïque : il est facile de défigurer un portrait en mosaïque en prétendant, à partir des pierres qui la composent, restituer la véritable image. Il présente ainsi la manière gnostique de détourner l'Écriture. Or, cette dernière doit conserver son unité. À travers l'évocation des prophètes, du Seigneur et des Apôtres, Irénée affirme l'unité des deux Testaments. Il

⁴ Cf. A. LE BOULLUEC, *La notion d'hérésie dans la littérature grecque, IIe-IIIe siècles*, Tome I : « De Justin à Irénée », Etudes Augustiniennes, Paris, 1998, p. 227.

⁵ τὰ μέλη τῆς ἀληθείας.

⁶ AH I, 8, 1.

place les Apôtres au même rang que les prophètes et le Seigneur dans l'enseignement de la doctrine : il affirme donc aussi l'autorité apostolique en matière de doctrine. Une doctrine qui n'est pas leur invention. Leur rôle consiste uniquement à transmettre. Ils se situent dans une continuité parfaite avec le Seigneur lui-même. Irénée peut dès lors affirmer le critère de l'interprétation des Écritures par les Écritures. Rien d'étranger aux Écritures n'est présent dans la transmission des Apôtres. Accepte-t-il cependant d'utiliser un vocabulaire extra-biblique pour parler de Dieu ? C'est un usage que les Pères redouteront à Nicée et qui était courant chez les gnostiques. Qu'en est-il dans la règle de la vérité ? Nous le verrons plus loin.

Un autre critère est énoncé : celui de l'autorité des Écritures. Mais il est aussi avancé par les gnostiques ! Cet usage falsifié de l'autorité des Écritures et du témoignage des Apôtres fera naître le besoin d'établir clairement une règle herméneutique, ainsi que la succession apostolique. L'herméneutique est au cœur du débat car, au-delà des références faites aux Écritures, Irénée se rend compte du désordre et des distorsions dans l'emploi gnostique des textes saints. Il développera, par l'image de la mosaïque du roi, ce qu'il entend par l'ordonnance et l'enchaînement des Écritures. Il affirme ainsi une règle majeure d'interprétation : il ne faut pas tirer une citation de son contexte pour lui faire dire n'importe quoi. À ce moment-là, à moins de faire des gnostiques des gens sans scrupule et des faussaires, il convient de comprendre leur procédé. Si les Écritures sont une source parmi d'autres pour alimenter leur système, c'est peut-être qu'ils les regardent comme un élément d'un corpus de mythes plus que comme une révélation continue et progressive de Dieu dans l'histoire. Alors leur démarche leur semble légitime : car le mythe n'a pas d'ordre ni d'enchaînement.⁷ Irénée utilise l'image des membres et du corps⁸ pour rappeler cette exigence d'organisation. Les notions d'unité et de croissance ont une importance majeure dans la théologie d'Irénée.

Après avoir exposé les duperies des gnostiques, Irénée poursuit :

Et s'il prend ces vers pour restituer chacun d'eux à son livre originel, il fera disparaître le sujet en question. Ainsi en va-t-il de celui qui garde inébranlablement en soi (immobilem apud se habet) la règle de vérité qu'il a reçue par son baptême : il pourra reconnaître les noms, les phrases et les paraboles provenant des Écritures, il ne reconnaîtra pas le système blasphématoire inventé par ces gens-là... En remplaçant chacune des paroles dans son contexte et en l'ajustant au corps de la vérité, il mettra à nu leur fiction et en démontrera l'inconsistance.⁹

⁷ Cf. M. Tardieu au sujet des légendes dans les religions à mystère.

⁸ AH I, 9, 4 ; AH III, 27, 1.

⁹ AH I, 9, 4.

Il affirme avec solennité que celui qui garde en soi la règle de vérité ne tombera pas dans l'erreur d'interprétation. Le néophyte, auquel les presbytres ont enseigné l'interprétation des Écritures, connaît-il la Bible par cœur au point de savoir replacer les mots et les citations dans leurs contextes ? Ou bien doit-on entendre cette affirmation comme saint Jean pourrait l'écrire dans ses épîtres au sujet de la connaissance de la vérité permise par le don de la foi : *Quant à vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin d'enseignement.*¹⁰ Et comment ne pas évoquer ici le rôle de l'Esprit Saint ? Nous l'évoquerons dans la suite.

Saint Irénée rappelle encore la nécessité de tenir compte du contexte et de l'ensemble du corps de la vérité. Quelle place une telle nécessité laisse-t-elle à la typologie ?¹¹ Irénée est attaché à la vision unifiée des Écritures auxquelles il intègre le Nouveau Testament. Il hérite du judéo-christianisme, alors très influent en Asie, cette conception de l'harmonie des Écritures. Ainsi, le Nouveau Testament et l'Ancien Testament sont les deux événements d'une même histoire globale que raconte l'ensemble des Écritures. Tant qu'on éclaire l'Écriture par l'Écriture, on ne disloque pas le corps : le Nouveau Testament n'est pas étranger à l'Ancien. Seul l'apport de concepts philosophiques est source de corruption.¹² Dans les lignes suivantes, Irénée annonce qu'il montrera d'abord les différences entre les doctrines gnostiques avant de fournir *la démonstration* en faveur de *la solide vérité proclamée par l'Église.*¹³ Ici, l'image du corps semble pouvoir renvoyer aussi bien à l'unité de la vérité dans l'Église qu'à la démonstration à venir. Mais, en « *Adversus Haereses* » I, 10, 1-2, nous découvrons le développement de la prédication (« *kérygma* ») et de la foi (« *pistis* ») de l'Église qui demeure une dans le monde entier. Nous le comprendrons mieux par la suite, mais notons déjà que chaque mot compte : prédication, vérité, foi, Église. Tous ces éléments forment un corps, comme l'Écriture, comme le Verbe incarné.

La doctrine de l'économie

Cette insistance sur la cohérence et l'unité du corps s'oppose à la dispersion et aux contradictions dans les doctrines gnostiques. En « *Adversus Haereses* » I, 21, Irénée tente de rassembler toutes les doctrines gnostiques sur la rédemption. En conclusion de son inventaire, il affirme à quel point il est difficile de connaître tous les systèmes gnostiques en raison de la soif de nouveauté de leurs membres. L'argument n'est-il qu'apologétique ?¹⁴ Une telle diversité semble, en tout cas, rendre quasi impossible une

¹⁰ 1 Jn 2, 27.

¹¹ A. Le BOULLUEC, *La notion d'hérésie...*, op. cit., p. 234-235 : Irénée voit dans le corps de la vérité l'ordre et l'enchaînement signifiant des Écritures. Il s'oppose en principe à l'allégorie même si il affirme par ailleurs (en AH II, 22, 1) sa nécessité dans la compréhension de certains passages.

¹² J. FANTINO, *La théologie d'Irénée*, op. cit., p. 53.

¹³ AH I, 9, 5.

¹⁴ Cf. *Écrits gnostiques, la bibliothèque de Nag Hammadi*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 2007, p. XXIX.

réfutation exhaustive des erreurs gnostiques. Au terme de sa tentative, Irénée va énoncer la règle de vérité :

Pour nous, nous gardons (teneamus) la Règle de vérité, selon laquelle "il existe un seul Dieu" tout-puissant "qui a tout créé" par son Verbe ... En gardant (tenentes) cette règle, nous pouvons sans peine, quelque variés et abondants que soient les dires des hérétiques, prouver qu'ils se sont écartés de la vérité.¹⁵

En 22,2, Irénée annonce qu'il va réfuter par la suite les hérésies une à une selon leurs doctrines spécifiques. La règle de la foi ne constitue donc pas un résumé de ces réfutations et ne dispense pas du travail fastidieux et précis de réfutation des hérésies. La règle de la foi semble un préliminaire nécessaire pour entreprendre un exposé fidèle des vérités à croire, une réfutation des erreurs et un commentaire authentique des Écritures. La règle est un moyen de demeurer dans la foi et la vérité, surtout au contact de doctrines erronées, et, de manière générale, dans toute entreprise de recherche de la vérité. Pour bien comprendre l'importance de la règle sur ce point, il faut avoir à l'esprit que tout commerce avec les doctrines hérétiques était interdit aux fidèles. Pas seulement afin qu'ils n'y croient pas, mais aussi pour qu'ils ne soient pas comme contaminés par l'erreur, perçue comme une lèpre. Il fallait un remède spirituel à ce poison de l'erreur auquel les Pères osaient goûter par souci pastoral : *Il faut donc fuir leurs opinions et nous mettre soigneusement en garde contre elles, afin de ne pas subir de dommage par leur fait ; en revanche, il faut nous réfugier auprès de l'Église ...*¹⁶

Nous trouvons en « *Adversus Haereses* » I, 22, 1, avec « *Adversus Haereses* » I, 10, 1-2, les deux premiers énoncés développés de la règle de la vérité. Si elle est un moyen de lutter contre l'apport de doctrines étrangères aux Écritures, nous devons nous poser la question suivante : Irénée est-il cohérent avec les critiques qu'il émet au sujet des gnostiques ? Notamment, la règle ne risque-t-elle pas d'introduire des éléments étrangers aux Écritures, à la vérité de la foi ? Le développement que nous offre Irénée ici se distingue par la multitude des références scripturaires dont le critère de rapprochement est l'affirmation du *tout* créé par Dieu¹⁷ et la supériorité du Dieu créateur. Irénée s'oppose ainsi doublement aux gnostiques : il réfute leur rejet de la matière laissée à un démiurge mauvais et dénonce l'erreur de leur théologie qui place un « Principe » au-dessus du Dieu de l'Ancien Testament. Il réaffirme l'unité du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob et du Père de notre Seigneur Jésus-Christ. Les seuls collaborateurs de Dieu sont le Verbe (Cf. Jn 1, 3) et l'Esprit que, déjà, les psaumes de la Septante nous présentaient aux côtés de Dieu (Cf. Ps 32, 6). En affirmant que *Dieu n'a nul besoin de quoi que ce soit*¹⁸, Irénée semble déjà ici affirmer la divinité du Verbe et

¹⁵ *AH I*, 22, 1.

¹⁶ *AH V*, 20, 2, SC 153 p. 259.

¹⁷ Cf. II *Mac* 7, 28 ; *Sag* 1, 14 ; *Jn* 1, 3 ; *Col* 1, 16.

¹⁸ *AH I*, 22, 1.

de l'Esprit. L'introduction de l'*économie*, qui vient rompre le rythme de l'énumération visible/invisible, sensible/intelligible, temporelle/éternelle, attire l'attention comme un trait original de la pensée d'Irénée. Le mot n'est pas absent du Nouveau Testament. Cependant, son sens va revêtir une richesse particulière chez Irénée.¹⁹ La doctrine de l'économie ou, plus précisément, des économies traverse toute son œuvre. Elle répond à une question existentielle qu'Irénée partage avec les gnostiques : celle de la déchéance de ce monde qui passe.²⁰ Mais là où les gnostiques prêchent l'éternité du plérôme qu'il faut réintégrer, Irénée déploie sa théologie de la récapitulation dans le Christ qui s'appuie sur l'histoire du salut, l'économie du salut de Dieu.²¹ En dehors du couple sensible/intelligible qui n'est pas biblique mais qui développe le couple visible/invisible, l'introduction de l'économie est la seule originalité de « *Adversus Haereses* » I, 10, 1-2 qui cite abondamment l'Écriture et résume l'histoire sainte en synthétisant la proclamation des prophètes par l'expression : *les économies*. Elle semble indiquer les économies du Fils et renvoyer aux personnages et événements typologiques de l'Ancien Testament.²² Ainsi, si Irénée s'est permis d'introduire des éléments étrangers à l'Écriture dans sa règle, ce sera en lien à l'économie, et par conséquent, à ce qui autorise une lecture typologique des Écritures.

ADVERSUS HÆRESES II

La vérité et l'humilité

Voici un premier texte que nous pouvons mettre en exergue car il introduit admirablement l'amour de la vérité et un certain exercice quotidien :

En revanche, une intelligence saine, circonspecte, pieuse et éprise de vérité se tournera vers les choses que Dieu a mise à la portée des hommes et dont il a fait le domaine de notre connaissance. C'est à ces choses qu'elle s'appliquera de toute son ardeur, c'est en elle qu'elle progressera, s'instruisant sur elles avec facilité moyennant l'exercice quotidien. [...] Par contre, rattacher des choses non clairement exprimées et ne tombant pas sous notre regard à des interprétations de paraboles que chacun imagine de la manière qu'il veut, c'est déraisonnable : de la sorte, en effet, il n'y aura de règle de vérité chez personne, mais, autant il y aura d'hommes à interpréter les paraboles, autant on verra de vérités antagonistes et de théories contradictoires, comme c'est le cas pour les questions débattues par les philosophes païens.²³

L'analogie avec les philosophes est intéressante : Irénée les connaît, alors même qu'il prétend, dans la préface du premier livre qu'il n'a pas suivi de formation classique ! Il constate les désordres qu'entraîne la curiosité de ces doctrines. Il leur manque une règle

¹⁹ Cf. J. FANTINO, *La théologie d'Irénée*, op. cit. p. 110-113.

²⁰ Cf. « Sources Chrétiennes, 263 », p. 279-280.

²¹ Cf. J. FANTINO, *La théologie d'Irénée*, op. cit. p. 194-195.

²² Cf. « Sources Chrétiennes, 263 », p. 223-224.

²³ *AH II*, 27, 1, « Sources chrétiennes, 294 », p. 265-266.

de vérité à eux aussi. Est-ce qu'il leur manque la foi ? Les écoles philosophiques possédaient d'une certaine manière leur tradition et leurs écrits.²⁴ Que leur a-t-il manqué pour qu'elles conservent leur unité et leur force ? Une règle ? Irénée invite à l'humilité en se tournant vers les réalités qui sont à la portée de l'homme. Il appelle à rester dans les limites imparties à l'homme contre la présomption gnostique de prétendre tout expliquer ; mais qui dit limite dit règle. Irénée rappelle qu'il est impossible de trouver la vérité sans cette méthode basée sur ce qui est *contenu clairement et sans ambiguïté*.²⁵ La mention de l'exercice quotidien introduit une certaine pratique mise en lien avec l'instruction. Cet exercice rend efficiente la connaissance : il instaure une cohérence entre le savoir et l'agir. Qu'est-ce qui permet de fréquenter facilement et quotidiennement les vérités que Dieu nous a fait connaître ? La citation suivante offre une ébauche de réponse :

Ainsi donc, puisque nous possédons (« habentes ») la règle même de la vérité et un témoignage tout à fait clair sur Dieu, nous ne devons pas, en cherchant dans toutes sortes d'autres directions des réponses aux questions, rejeter la solide et vraie connaissance de Dieu ; nous devons bien plutôt, en orientant la solution des questions dans le sens qui a été précisé, nous exercer dans une réflexion sur le mystère et sur l' "économie" du seul Dieu existant (« mysterii et dispositionis existentis Dei ») ...²⁶

Il est de nouveau fait mention d'exercices de réflexion. Ils sont orientés vers le mystère et *l'économie*. Les difficultés qu'offrent les questions sur Dieu et l'existence humaine ne doivent pas nous pousser à faire appel à une autre révélation acquise au nom d'une soi-disant illumination : elles doivent au contraire faire appel à notre réflexion. Une réflexion menée dans l'humilité et la foi, qui respecte la perfection des Écritures.²⁷ Cette perfection, nous l'avons vu, réside dans leur harmonie. Irénée évoque, comme il l'a fait dans les expressions de la règle, le rôle du Verbe de Dieu et de l'Esprit qui ont donné les Écritures. Par eux, nous pouvons discerner dans les Écritures ce qu'Irénée appelle *l'économie*. Comme les Écritures sont données par Dieu, l'homme ne peut prétendre tout en comprendre et doit accepter de ne pas tout connaître au risque de compromettre l'harmonie. Pour être plus exact, en « *Adversus Haereses* » II, 28, 3, Irénée parle des questions *soulevées par les Écritures* (« *eorum quæ in Scripturis requiruntur* »). Nous ne sommes donc pas invités à adhérer à des choses incompréhensibles comme si l'Écriture était par moment irrationnelle. Mais nous devons mettre un frein à notre curiosité des réalités spirituelles dont la connaissance doit

²⁴ J. FANTINO, *La théologie d'Irénée*, op. cit., p. 39.

²⁵ AH II, 27, 1.

²⁶ AH II, 28, 1.

²⁷ AH II, 28, 2.

demeurer un don de Dieu et, à ce titre, doit concorder avec l'Écriture²⁸ : respecter l'intégrité de l'Écriture sera une véritable preuve d'amour donnée à Dieu. La règle permet ici d'orienter la recherche intellectuelle²⁹ : elle canalise la soif de compréhension sans la frustrer. C'est dire qu'elle renferme le tout de la vérité qui n'est pas d'abord affaire de sommes de savoirs. La règle veut ici, plus peut-être que préserver la foi, préserver la vérité : *quel homme épris de vérité (« amantium veritatem ») ne conviendra que c'est se précipiter en plein danger et agir à l'encontre de la raison (« irrationabilium ») ?*³⁰ La vérité implique une règle herméneutique qui consiste à expliquer ce qui est énigmatique grâce à ce qui est évident, qui consiste à ne pas nier l'évidence au nom de ce qui est énigmatique. Ce principe s'appuie sur la cohérence interne des Écritures, qui repose elle-même sur une donnée de foi : toute l'Écriture vient d'un Dieu Père unique, est l'œuvre d'un unique Esprit, constitue l'unique Verbe incarné en Jésus. Là est la règle de la vérité qui unit le Père, Le Verbe et l'Esprit dans l'œuvre de Création, de Révélation et de Rédemption.

La règle et la foi

Si donc, de la manière que nous venons de dire, nous savons abandonner à Dieu certaines questions, nous garderons notre foi et nous demeurerons à l'abri du péril ; toute l'Écriture, qui nous a été donnée par Dieu, paraîtra concordante ; les paraboles s'accorderont avec les passages clairs et les passages clairs fourniront l'explication des paraboles ; à travers la polyphonie des textes, une seule mélodies harmonieuse résonnera en nous, chantant le Dieu qui a fait toutes choses.³¹

La foi implique elle aussi une humilité en matière de connaissance. Elle ne peut prétendre tout connaître de Dieu, même si elle est supérieure à la seule philosophie. Un domaine reste réservé à Dieu : en ce sens, la règle est aussi au service de la foi. Comment concéder ce domaine de connaissance sans démissionner intellectuellement ? Quel critère permet d'abdiquer sans céder à l'obscurantisme ou au fidéisme, mais bien par foi ? Précisément celui de la règle. Tout d'abord parce qu'elle affirme l'existence d'un Dieu bon qui se soucie de notre croissance dans la connaissance.³² Ensuite, parce qu'elle assure le fondement en même temps que le terme de toute réflexion. La réflexion devra s'appuyer sur elle comme des prémisses et y tendre comme une conclusion. Mais alors, la réflexion ne servira à rien ? Non. Elle permettra de mieux

²⁸ A. Le BOULLUEC, *La notion d'hérésie...*, op. cit., p. 195 : déjà chez Justin, nous trouvons cette affirmation (cf. *Dial.* 58,1 ; 92,1 ; 119) en lien à la doctrine du Logos.

²⁹ Ch. JOURNET, *Le Dogme, chemin de foi*, « Je sais-Je crois », Fayard, Paris, 1963, p. 45.

³⁰ *AH II*, 27, 1.

³¹ *AH II*, 28, 3.

³² *AH II*, 28, 3 : *Toujours, en effet, la foi en notre Maître demeurera stable, nous assurant qu'il est le seul vrai Dieu, en sorte que nous l'aimions toujours, parce qu'il est le seul Père, et que nous espérons recevoir et apprendre de lui toujours davantage, parce qu'il est bon, que ses richesses sont sans limites, son royaume, sans fin, et sa science, sans mesure.*

saisir *l'économie*, le plan de salut de Dieu et, par conséquent, de mieux en vivre. En revanche, elle ne pourra jamais enfermer la source et le terme de la vérité qu'est Dieu confessé dans la règle. La dynamique de tout le paragraphe 28 indique que la règle n'est pas tant un critère herméneutique établissant l'unité harmonieuse des Écritures qu'un présupposé de foi à la recherche théologique qui évite de se perdre dans les élucubrations vaines de la pensée, lesquelles conduisaient précisément à disloquer le corps de la vérité.³³ Irénée les évoque pour donner des gages de sa connaissance de l'adversaire ; mais là n'est pas l'essentiel.³⁴ Ce qu'il nous faut absolument garder par l'exercice quotidien, c'est la foi en un Dieu Père qui *a donné la croissance à sa créature et appelé celle-ci de ses biens moindres aux biens plus grands qui sont auprès de lui*.³⁵ Irénée développe le thème de la croissance par l'image soit de l'enfant qui grandit, soit du grain de froment qui pousse. Le même Dieu, qui a créé le monde et sauvé l'homme, guide la croissance des Écritures et guidera aussi la croissance de la foi, par son Verbe et par l'Esprit.³⁶ Rien d'étonnant donc, au nom de cette origine divine de toute chose, que l'homme soit limité dans sa connaissance : c'est déjà vrai dans sa connaissance des réalités créées.³⁷ Combien plus pour l'Écriture qui est toute entière spirituelle ! Au nom de la règle qui garde cette foi au Dieu Père, toute discussion sur des sujets dont l'Écriture ne dit rien doit être écartée comme vaine, relevant plus de l'orgueil³⁸ que de la recherche de la vérité. Car la vérité suppose que l'homme se reconnaisse limité et se soumette avec confiance à Dieu.³⁹ Là où les gnostiques veulent arracher aux Écritures des vérités supérieures, Irénée préfère la sainte réserve qui fait confiance à ce Dieu qui désire progressivement tout donné à l'homme par l'incarnation de son Fils : ainsi se manifeste l'amour que nous avons pour Dieu.

ADVERSUS HÆRESES III

La Règle et la Tradition : l'œuvre de l'Esprit

Dans « *Adversus Haereses* » V, 20, 1, Irénée rappelle que le livre troisième est consacré à montrer la succession épiscopale issue des Apôtres. La question de la fiabilité des Apôtres apparaît dès les premières lignes. Elle nous est présentée comme un présupposé à l'usage des Écritures elles-mêmes :

En effet, lorsqu'ils se voient convaincus à partir des Écritures, ils se mettent à accuser les Écritures elles-mêmes ; elles ne sont ni correctes ni propres à faire autorité, leur langage est équivoque, et l'on ne peut trouver la vérité à partir d'elles si l'on ignore la Tradition. Car, disent-ils, ce n'est pas par des écrits que

³³ AH II, 27, 1.

³⁴ AH II, 28, 9.

³⁵ AH II, 28, 1.

³⁶ Cf. AH II, 28, 2.

³⁷ *Id.*

³⁸ AH II, 28, 6.

³⁹ AH II, 28, 7.

cette vérité a été transmise, mais de vive voix, ce qui a fait dire à Paul : « Nous "parlons" sagesse parmi les parfaits, mais sagesse qui n'est pas celle de ce siècle. » Et cette sagesse, chacun d'eux veut qu'elle soit celle qu'il a découverte par lui-même, autrement dit fiction de son imagination... Car chacun d'eux est si foncièrement pervers que, corrompant la règle de vérité, il ne rougit pas de se prêcher lui-même.⁴⁰

Irénée s'attaque d'abord ici à ceux qui rejettent l'enseignement des Apôtres, en particulier les quatre évangélistes. Ici, la Tradition, entendue comme la transmission orale de la vérité par les Apôtres, est évoquée par les gnostiques pour tronquer les Écritures déclarées équivoques. C'est cette difficulté à comprendre les Écritures (notamment les paraboles) qui poussaient les gnostiques décrits dans le livre deuxième à faire appel à des mythes trompeurs. Les écrits gnostiques nous révèlent que leur doctrine joue beaucoup sur l'équivocité du langage, l'amphibologie.⁴¹ Ces mythes, Irénée les appelle ici *fictions de l'imagination*. Leur introduction corrompt la règle de vérité. Irénée se saisit de l'argument de la Tradition pour asseoir la crédibilité des presbytres auxquels les apôtres ont confié leurs Églises. S'il y a eu une transmission orale d'une doctrine secrète, elle s'est faite auprès des successeurs recommandés des Apôtres et non auprès des hérétiques dont la Tradition ne renvoie pas aux Apôtres. C'est pourquoi Irénée parle de *l'antique Tradition*. Il parle également de *l'ordre de la Tradition*⁴². Cet ordre permet à des illettrés de réfuter les hérésies. Il est l'œuvre de l'Esprit dans les cœurs. En « *Adversus Haereses* » III, 4, 2, Irénée associe cet ordre à un énoncé de foi similaire à la règle. Garder la règle de vérité ou suivre l'ordre de la Tradition préserve de l'erreur. Nous voyons ici comment l'ordre et la règle sont chez Irénée tout aussi bien des réalités institutionnalisées que des réalités spirituelles. Elles sont l'œuvre de l'Esprit qui peut se passer des institutions et, en même temps, elles doivent être garanties par une institution dans laquelle résidera l'Esprit. Car si l'Esprit souffle où il veut, les Apôtres ont été institués pour enseigner la vérité afin que le plus grand nombre parvienne au salut. Il s'agit donc de rendre accessible la vérité par la médiation d'une institution. Plus encore, l'institution est un critère de vérité : *invention mensongère, certes, car il n'y eut chez ces derniers (les hérétiques) ni groupement ni enseignement dûment institués (« instituta »)*.⁴³ Parce qu'elles sont authentiquement spirituelles, les réalités spirituelles seront garanties par une institution : *là où est l'Église, là est aussi l'Esprit de Dieu*.⁴⁴ Comment ne pas y voir le prolongement de la logique de l'Incarnation appliquée à l'Église ? Le vrai Christ est le Verbe incarné.

⁴⁰ AH III, 2, 1.

⁴¹ M. TARDIEU, « Les Oracles Chaldaïques », in *The Rediscovery of Gnosticism, volume I, The school of Valentinus*, Ed. Bentley Layton, Leiden, 1980, p. 231 : *La didascalie valentinienne mit en œuvre toutes les possibilités de parole, de pensée, d'image et d'écriture, qu'offraient le système d'ambiguïté et le langage du non-langage.*

⁴² AH, III, 4, 2.

⁴³ *Id.*

⁴⁴ AH III, 24, 1.

La Règle et la succession apostolique : le rôle de l'obéissance

La vraie Église est celle des Apôtres, avec sa Tradition. La pensée d'Irénée contient là de toute évidence une dimension disciplinaire : celle de l'obéissance aux Écritures et à la Tradition des Apôtres. Les gnostiques rejettent les deux. En effet, en « *Adversus Haereses* » III, 2, 2, Irénée fait appel à la Tradition des Apôtres que refusent les gnostiques, *plus sages que les presbytres et même que les Apôtres*. Et c'est par cette obéissance que la foi reste pure de toute souillure de l'imagination.

Au sujet de la corruption de la foi par l'introduction de fictions, la finale du passage cité peut nous éclairer : *il ne rougit pas de se prêcher lui-même*. La règle aurait donc pour particularité de ne pas prêcher autre chose que ce que les Écritures contiennent déjà, ou que le Seigneur aurait lui-même enseigné (et que la Tradition nous transmet). Lorsqu'Irénée divulgue l'argumentation des gnostiques, il montre comment elle se concentre sur la révélation faite par l'éon « Sauveur » qu'il faut garder pur des ajouts opérés par les Apôtres, par le Seigneur lui-même, qui parlèrent au nom du « Démonstrateur », de l'« Intermédiaire » ou de la « Suprême Puissance ».45 Comme à son habitude, Irénée retourne l'argument des gnostiques contre eux. L'Écriture et la Tradition des Apôtres ne sont pas fiables à cause des fictions gnostiques qui distinguent le Seigneur Jésus du Sauveur et qui inventent toute sorte d'intermédiaires. À ces divisions, Irénée oppose l'unité de la Révélation par le Verbe, le Fils envoyé par le Père. La règle garantit cette unité et ne doit souffrir aucun ajout. Corrompre la règle, c'est corrompre cette unité. Les fictions naissant du désir de se prêcher soi-même, Irénée établit la règle de vérité et l'ordre de la Tradition pour rappeler à l'obéissance, seule capable de nous détacher de nous-mêmes pour nous tourner vers un autre, vers le Christ par la médiation des presbytres. Ce mouvement de conversion est un véritable acte d'amour.

*C'est toutes ces erreurs que voulut éliminer le disciple du Seigneur, et en même temps établir dans l'Église la règle de la vérité, à savoir qu'il n'y a qu'un seul Dieu tout-puissant qui, par son Verbe, a fait toutes choses, les visibles et les invisibles.*46

Quelles erreurs ? Celles décrites précédemment et qui rappellent comment les gnostiques distinguent le « Père » ou « Principe » ou « Monogène », dont le fils est le « Christ d'en haut » ou « Logos », et le « Démonstrateur » dont le fils est « Jésus ». Irénée insiste particulièrement ici sur le réalisme de l'Incarnation et sur le lien à la Vierge Marie contre le docétisme fréquent des gnostiques. Il est important de remarquer que la réfutation des erreurs (aspect doctrinal) est distinguée de l'établissement de la règle dans l'Église : la règle n'a pas qu'un rôle apologétique. Elle semble en lien avec

⁴⁵ AH III, 2, 2.

⁴⁶ AH III, 11, 1.

l'édification de l'Église et l'autorité apostolique. Le verbe καθίστημι (établir, instituer) revêt-il un aspect juridique ou administratif ? Le dictionnaire Bailly⁴⁷ répertorie de nombreux emplois dans un contexte administratif, social, militaire. Quant au dictionnaire Lampe,⁴⁸ ses citations renvoient soit au contexte hiérarchique de l'Église soit à la droiture d'esprit. Nous nous souvenons de la nécessité pour Irénée de l'institution : *il n'y eut chez ces derniers (les hérétiques) ni groupement ni enseignement dûment institués (instituta)*.⁴⁹ Ce que l'original latin rend par « *instituta* », les « Sources Chrétiennes » choisissent de traduire par : « καθεσταμένη ». Nous résonnons sur des rétro-traductions, donc la logique est hasardeuse. Mais le fond demeure : la médiation ecclésiale est indispensable. L'Église énonce la règle de vérité. Mais, en amont, la règle est elle-même instituée par les disciples du Seigneur pour garder l'Église dans l'unité de la foi. Il existe un rapport de dépendance mutuelle entre ces deux réalités : l'Église fait la règle et la règle fait l'Église. De quelle Église s'agit-il ? Celle des Apôtres et de leurs successeurs, les presbytres. Plus exactement, les Apôtres et les presbytres sont l'édifice sur lequel repose l'Église, corps constitué de tous les vrais croyants, ceux que la version latine d'Irénée qualifie de « *sequentes* »⁵⁰ : ceux qui suivent la règle.

La règle et l'Église : le lien à la source qu'est la Vérité

La place des Apôtres et de leurs successeurs devient fondamentale. Il n'est pas étonnant que les gnostiques se soient attaqués à leur crédibilité. La règle va devoir aussi établir leur fiabilité. Nous ne donnons ici que le passage contenant la règle de vérité. S'en suit un développement sur le passage des Actes rapportant la vision de Pierre à Joppé et la conversion du centurion Corneille :⁵¹

Mais certains ont l'impudence de dire que, prêchant chez les juifs, les apôtres ne pouvaient leur annoncer d'autre Dieu que celui auquel croyaient ces juifs. Nous leur répondrons que, si les apôtres ont parlé suivant les opinions reçues antérieurement parmi les hommes, personne n'a appris d'eux la vérité ; et, bien auparavant déjà, personne ne l'avait apprise du Seigneur, puisque, à en croire ces gens, lui-même avait déjà parlé de cette manière. Par conséquent, les hérétiques eux-mêmes ne connaissent pas non plus la vérité, mais, comme ils avaient d'avance telle idée sur Dieu, ils ont reçu un enseignement accommodé à leur entendement. Dans une telle perspective, il n'y aura de règle de vérité chez personne, mais tous se verront attribuer par tous la connaissance de cette vérité, puisqu'on aura parlé à chacun pour abonder dans son sens et selon sa façon de voir. Superflue et sans objet apparaît dès lors la venue de notre Seigneur, s'il est

⁴⁷ A. BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, Hachette, Paris, 1950, p. 995.

⁴⁸ G. W. H. LAMPE, *A Patristic Greek Lexicon*, Clarendon press, Oxford, 1961, p. 690.

⁴⁹ AH III, 4, 2.

⁵⁰ Cf. p. 28.

⁵¹ Cf. Ac 9, 43 - 10, 48.

*vrai qu'il n'est venu que pour autoriser et conserver l'idée que chacun se faisait jusque là de Dieu.*⁵²

Irénée avait déjà soulevé au paragraphe cinquième cette objection qui consiste à affirmer que les Apôtres ont prêché en s'adaptant à leur auditoire et donc qu'ils n'ont pas révélé ouvertement la pure vérité. Irénée durcit sa critique en affirmant que ce procédé implique que les Apôtres soient hypocrites. Irénée va passer en revue toutes les Écritures, des prophètes aux écrits de Jean, pour montrer qu'ils ne se sont pas privés de corriger les erreurs et enseigner la vérité toute entière. Avec une rare subtilité, Irénée ironise en reprenant les théories gnostiques et en imaginant qu'il aurait été plus commode à Pierre de prêcher aux juifs un Sauveur qu'ils n'auraient pas vraiment crucifié en Jésus que de leur proclamer leur responsabilité dans la crucifixion du Messie. La démonstration s'achève par cette belle formule : *l'Église, au contraire, qui tire des apôtres sa ferme origine, persévère à travers le monde entier dans une seule et même doctrine sur Dieu et sur son Fils.*⁵³ Les gnostiques accusent les Apôtres d'avoir prêché en fonction des présupposés de leur auditoire. Irénée retourne l'argument des gnostiques contre eux, tant il est vrai que les reproches que nous adressons aux autres révèlent souvent nos propres défauts. Ce sont les gnostiques eux-mêmes qui sont indociles aux Écritures, qui ne changent pas leur manière de voir. Cela est vrai de leur accueil partiel des Écritures, cela est vrai aussi de la multitude de leurs écoles. La règle permet de sortir de son interprétation propre, de ne pas ramener les Écritures à soi. Est-ce son contenu ou son aspect normatif qui le permet ? Les deux. Son contenu est conforme à l'antique Tradition. Elle est donc fiable car elle provient bien du Christ et non de mes propres pensées. Mais c'est comme règle disciplinaire qu'elle impose de quitter ses propres vues. La force de son autorité provient de son origine apostolique. Le contenu sert donc la norme, la doctrine sert la discipline. La règle est crédible donc elle doit être crue. Elle impose une démarche de foi fondée sur le Christ lui-même qui est le cœur de la règle comme Verbe et Fils unique du Père. Il en est aussi la source comme premier maillon de la succession apostolique. Les gnostiques semblent prisonniers de leur besoin de ramener les choses à eux-mêmes, et ainsi de s'approprier les Écritures de façon erronée. Pourquoi ont-ils tant besoin d'adapter les Écritures à leur pensée et non l'inverse ? Cette prédominance du souci de soi plutôt que du souci de la vérité des Écritures laisse penser que les gnostiques n'ont pas accueilli sereinement la vérité du salut et veulent à tout prix s'assurer que les Écritures et le salut qu'elles contiennent, s'accordent à eux. Mais le salut réside précisément dans la mort à soi et l'accueil de la vie de Dieu. Cette mort qu'implique la condition charnelle que les gnostiques rejettent. Irénée reprochera dans le livre quatrième aux gnostiques de ne pas avoir foi dans le

⁵² AH III, 12, 6.

⁵³ AH III, 12, 7.

salut de tout l'homme. Le thème de l'inquiétude, du souci de soi, et l'exégèse gnostique, le rapport au réel des gnostiques sont tributaires de la philosophie dont Irénée se détache pour rester fidèle à l'Écriture :⁵⁴ ... *comme ils avaient d'avance telle idée sur Dieu, ils ont reçu un enseignement accommodé à leur entendement*. Dans une telle perspective, *il n'y aura de règle de vérité chez personne*. C'est le cas des gnostiques que la diversité des doctrines confond. C'était le cas également des philosophes selon « *Adversus Haereses* » II, 27, 1 : *auprès d'aucun, il n'y avait la règle de vérité*. La règle, elle, nous apparaît comme un enseignement accommodé aux Écritures. L'exemple de Pierre à Joppé invite à la docilité à l'égard de la parole de Dieu qui oblige parfois à se détacher des a-priori.

*Ceux donc qui n'acceptent pas celui qui a été choisi par le Seigneur pour porter hardiment son nom aux nations susdites méprisent le choix du Seigneur et se séparent eux-mêmes de la communauté des apôtres. Ils ne peuvent en effet prétendre que Paul n'est pas apôtre, puisqu'il a été choisi pour cette fonction même ; ils ne peuvent pas davantage prouver que Luc est menteur, lui qui nous annonce la vérité en toute exactitude. Car telle est peut-être la raison pour laquelle Dieu a fait en sorte que nombre de traits de l'Évangile fussent révélés par le seul Luc – traits que tous les hérétiques se verraient contraints d'utiliser : Dieu voulait que, en se laissant guider par le témoignage subséquent de Luc relatif aux actes et à la doctrine des apôtres et en gardant ainsi inaltérée la règle de vérité, tous puissent être sauvés. Ainsi le témoignage de Luc est véridique, et l'enseignement des apôtres est manifeste, ferme, émanant d'hommes qui n'ont rien omis ni enseigné certaines choses en secret et d'autres au grand jour. Tel est en effet le manège des simulateurs, des séducteurs pervers et hypocrites, et c'est précisément ainsi qu'agissent les disciples de Valentin.*⁵⁵

Irénée vient de dénoncer l'emploi par les disciples de Marcion et de Valentin de certains passages propres à l'Évangile de Luc alors même qu'ils rejettent ce dernier. Il les somme donc d'accueillir l'intégralité de cet Évangile afin d'y conformer leur doctrine : *prêtant attention à l'intégralité de l'Évangile et de l'enseignement des apôtres, ils devront faire pénitence pour pouvoir être sauvés du péril.*⁵⁶ Il en va de même pour le témoignage de Paul attesté par Luc dans les Actes. Ainsi, ceux qui utilisent Luc doivent reconnaître tout Luc, c'est-à-dire aussi Paul et plus largement les actes et la doctrine des apôtres. La règle exige de se laisser guider par toutes les Écritures. Irénée va mettre en lumière la manipulation des gnostiques qui séduisent les moins instruits par des paroles de l'Évangile pour les enseigner en secret sur le Plérôme.⁵⁷ L'ajout de doctrines étrangères intervient encore ici. Le récapitulatif d'Irénée est plus éclairant encore : *ainsi, le témoignage de Luc est véridique, et l'enseignement des apôtres est manifeste,*

⁵⁴ M. FOUCAULT, *L'herméneutique du sujet*, Gallimard-Seuil, Paris, 2001, p. 244-245.

⁵⁵ *AH* III, 15, 1-2.

⁵⁶ *AH* III, 14, 4.

⁵⁷ *AH* III, 15, 2.

*ferme, émanant d'hommes qui n'ont rien omis ni enseigné certaines choses en secret et d'autres au grand jour*⁵⁸. Il synthétise l'argumentaire donné sur la vérité de Luc qui témoigne de la doctrine des apôtres dans les Actes. Ce témoignage montre que les apôtres ont parlé ouvertement et avec le souci de tout dire. Le qualificatif *ferme*, que nous retrouvons plusieurs fois, invite à la confiance en la règle. Cette règle, elle n'est pas tant la réception intégrale des Écritures qu'une obéissance, une suite confiante que traduit le terme « *sequens* » : en se laissant guider. Le texte latin n'est pas évident à traduire et semble de prime abord un décalque maladroit du grec qui construit ἐπόμεινοι avec un complément au datif, là où le latin construit « *sequens* » avec un accusatif. En réalité, la leçon latine étant la seule connue, il ne s'agit pas tant de *suivre le témoignage* que de *se laisser guider*, seul sens attesté par un emploi intransitif du verbe *sequor*. Le début du paragraphe 15, 1 insiste sur ce point : *ils sont contraints de recevoir aussi son témoignage relatif à Paul*. La règle est donc gardée par ceux qui acceptent de suivre le plan de Dieu. Plan qui se manifeste dans les Écritures dont la réception intégrale est signe de la vraie foi. Mais ce plan passe également par la succession apostolique et par la doctrine de l'unique Verbe, Jésus, Fils de Dieu. Autant de réalités que la règle renferme.

ADVERSUS HÆRESES IV

La règle et le Christ : l'autorité de la Vérité.

Irénee nous offre dans le prologue de ce quatrième volume une synthèse de son œuvre. Nous nous permettons d'en citer un extrait qui permettra de bien saisir sa visée :

Tel est donc le plan de celui qui jalouse notre vie (le serpent) : rendre les hommes incrédules au sujet de leur salut et blasphémateurs à l'égard du Dieu qui les a modelés. Car, quelques solennelles déclarations qu'ils fassent, tous les hérétiques aboutissent en fin de compte à ceci : blasphémer le Créateur et nier le salut de cet ouvrage modelé par Dieu qu'est la chair, - alors que c'est précisément pour elle que le Fils de Dieu a accompli toute son "économie" ..59

Notons déjà qu'Irénee unit intimement la doctrine sur Dieu et celle sur le salut. La destinée de l'homme l'intéresse tout autant que Dieu. La défense de la vérité de l'incarnation du Verbe l'y pousse. Croire en Dieu, c'est croire en son plan de salut qui passe par l'Incarnation. Il est tout aussi difficile de croire au vrai Dieu que de croire au salut de l'homme, de tout homme et de tout l'homme. Les gnostiques, égarés par le déterminisme, l'élitisme et le docétisme, refusent l'un comme l'autre. Après avoir exposé les thèses valentiniennes sur la source des paroles de l'Écriture, tantôt attribuées

⁵⁸ *Id.*

⁵⁹ *AH IV, Pr. 4.*

à la suprême « Puissance », tantôt à la « Mère Prounika », tantôt à l'auteur du monde ou au « Démonstrateur », il écrit :

Quand donc ils se seront mis d'accord sur ce qui fut prédit dans les Écritures, c'est alors que nous les confondrons aussi nous-mêmes : entre temps, tout en ayant des opinions erronées, ils se réfutent eux-mêmes par le désaccord même de leurs interprétations. Pour nous, suivant le Seigneur comme unique et seul vrai maître et prenant ses paroles pour règle de vérité, tous et toujours nous entendons d'une manière identique les mêmes textes, en ne reconnaissant qu'un seul Dieu, Créateur de cet univers, qui envoya les prophètes ...60

Ce passage établit une unité profonde entre les paroles du Seigneur et la règle au point que nous pourrions les confondre. Cette expression particulièrement concise veut ramasser toute la démonstration effectuée jusqu'à maintenant et qui se prolongera avec l'interprétation de la parabole dite « des vigneronniers homicides ». Irénée a multiplié les citations scripturaires préfigurant le Christ et manifestant *les économies* présentes dans l'Ancien Testament. La règle, c'est l'accomplissement des *économies* que les paroles mêmes du maître, comme ses paraboles, le montreront. La règle, c'est la doctrine de l'unique Verbe divin attestée par toute l'Écriture : *car, de tout temps il est le même Verbe de Dieu*.⁶¹ Révélatrice est la formulation originale de la règle qui évoque ici la fuite d'Égypte. Il s'agit justement d'un des points controversés évoqués auparavant.⁶² Irénée ramène à l'unité des Écritures par la Règle fondée sur la doctrine du Verbe et de ses *économies*.

L'insistance sur la docilité au Seigneur, *unique et seul vrai maître*, nous pousse à rechercher les occurrences d'un tel usage du terme de *maître* (*didaskalos*) en lien au Seigneur. Dans les fragments grecs, il est utilisé deux fois ailleurs. Dans « *Adversus Haereses* » I, 9, 2 : *le maître de Jean*. Et en « *Adversus Haereses* » I, 10, 2 : *et ni le plus puissant en discours parmi les chefs des Églises ne dira autre chose que cela – car personne n'est au-dessus du maître - ni celui qui est faible en paroles n'amoindrira cette Tradition ...* Le terme qualifie donc le Seigneur dans un contexte soit de succession apostolique soit de fidélité à la Tradition. La règle est donc identifiée aux paroles du Seigneur reconnu comme l'ultime autorité en matière de révélation du mystère divin : c'est cohérent avec la polémique soulevée antérieurement par Irénée. Cela peut sembler anodin mais Irénée aurait eu bien des occasions d'évoquer la règle précédemment. Il veut ici faire appel à un argument d'autorité. Cette autorité est seule et unique : c'est celle du Christ, véhiculée par la règle.

⁶⁰ AH IV, 35, 4.

⁶¹ AH IV, 35, 2.

⁶² AH IV, 30, 1-4.

La règle : obéir librement à la Vérité

Cette insistance sur l'autorité à laquelle renvoie la règle par son lien au presbytre est bien présente dans l'œuvre d'Irénée. Plus particulièrement dans la suite du livre quatrième de l'« *Adversus Haereses* ». A partir du paragraphe 37, le livre change de ton. Il ne s'agit plus d'exploiter les paraboles pour montrer, comme Irénée s'y emploie depuis le début de la controverse, l'unité des Écritures par l'unicité du Dieu Père et de son Verbe. Maintenant, Irénée semble embrasser les grandes questions existentielles qui sous-tendent le phénomène gnostique : il va successivement aborder la question de la liberté (§ 37), de l'imperfection du monde (§ 38), du bien et du mal (§ 39), du jugement (§ 40) et des démons (§ 41).

Nous connaissons bien comment Irénée a développé le parallèle de saint Paul entre Adam et le Christ. Il reprend à son compte le mystère de la désobéissance d'Adam et de l'obéissance du Christ, qui devient un élément fondamental de sa doctrine. Face au déterminisme, il réaffirme avec force que l'homme est bien créé dès le départ à l'image et la ressemblance. Mais cette ressemblance ne fait pas de lui un parfait : nul n'est bon ou mauvais par nature.⁶³ Elle le rend libre pour conquérir son salut par l'obéissance : *mais l'homme est libre depuis le commencement – car libre aussi est Dieu, à la ressemblance de qui l'homme a été fait - aussi, de tout temps, lui est-il donné le conseil de garder le bien, ce qui se réalise par l'obéissance envers Dieu.*⁶⁴ Il est donc fait appel à la responsabilité de chacun qui est invité à se convertir par l'obéissance. Nous pensons discerner également ici un trait de génie d'Irénée. Face au déterminisme gnostique qui prétend se plier à l'ordre voulu par le Dieu suprême en accueillant docilement la fatalité des états soit spirituel, soit psychique soit hylique, Irénée affirme la liberté de l'homme dont la raison d'être est de se plier à la règle pour entrer dans l'obéissance des vrais croyants. Nous ne sommes donc pas dans le rejet de tout déterminisme mais dans l'affirmation d'un juste déterminisme, celui de la règle qui rend docile aux *économies* divines. Si elle n'apparaît plus dans la suite de l'ouvrage, la règle reste omniprésente par cette nécessité de l'obéissance. Irénée y revient plus éloquemment encore au paragraphe 39 qui développe l'image du potier qui façonne notre âme. L'obéissance et la docilité à Dieu sont des conditions nécessaires pour être modelé par la main à l'image et à la ressemblance grâce à l'eau.⁶⁵

*Or, le bien consiste à obéir à Dieu, à lui être docile, à garder son commandement : c'est la vie de l'homme ; de même désobéir à Dieu est mal : c'est la mort de l'homme. (...) Au contraire ce qui conserve la vie, c'est-à-dire obéir à Dieu, il saura que c'est bien et il le gardera avec un soin scrupuleux.*⁶⁶

⁶³ Cf. AH IV, 37, 2.

⁶⁴ AH IV, 37, 4.

⁶⁵ Cf. AH IV, 39, 2. Voir aussi AH III, 17, 2.

⁶⁶ AH IV, 39, 1.

Irénée parle de *celui qui fuit ses mains*.⁶⁷ On comprend aisément qu'il fasse de la docilité au Verbe et à l'Esprit une condition *sine qua non* de la vie chrétienne. Or, nous avons vu que la règle consiste en la doctrine de *l'économie* fondée sur la théologie du Verbe et de l'Esprit, instruments (*organes*, et non intermédiaires⁶⁸) du Père. La vie chrétienne est donc authentifiée par l'obéissance à la règle.

La suite du livre est également éclairante pour quelques points déjà évoqués précédemment : au paragraphe 38, 1, saint Irénée répond par la récapitulation dans le Christ à la question de l'imperfection du monde. Elle est la seule nourriture que l'homme puisse recevoir de Dieu pour son salut. Il utilise les catégories de créé/incréé ainsi que l'argument métaphysique selon lequel le plus ne peut sortir du moins. La tonalité est ici plus philosophique. Irénée va lier le parfait à l'incrété pour en faire un privilège divin dont l'homme ne peut que s'approcher grâce à l'Incarnation. L'homme doit accepter ce processus de perfectionnement comme le Christ a accepté d'être d'abord enfant puis adulte. Il existe bel et bien un rejet de la loi de croissance chez les gnostiques (Irénée a abondamment utilisé la comparaison avec la croissance humaine pour le progrès spirituel), un rejet du temps (parce que rejet de la matière, du monde, parce que prisonniers d'une vision idéaliste représentée dans les mythes) : *ils sont donc tout à fait déraisonnables, ceux qui n'attendent pas le temps de la croissance et font grief à Dieu de la faiblesse de leur nature*⁶⁹. Irénée va développer non sans ironie ce thème de la déraison des gnostiques, *plus déraisonnables que les animaux sans raison*.⁷⁰ Il leur manque bien le véritable *Logos*, ceux qui ignorent les *économies*.⁷¹

CONCLUSION

Au terme de cet article, nous saisissons davantage comment la règle se positionne en complément et en liant au sein des grandes réalités de la vie de l'Eglise que sont les Ecritures, la succession apostolique et la Tradition. Elle assure la dimension existentielle et vivante, dynamique et croissante de ces dimensions de la vie de l'Eglise. Elle appelle à la conversion à la vérité par l'obéissance de la foi. Une telle autorité lui provient du Christ Lui-même dont elle est comme le sacrement : la règle se doit d'être une et harmonieuse comme l'est une personne. Bien loin de faire des croyants des fidéistes ou des crédules, elle fonde au contraire la véritable rationalité de l'acte de foi. Une rationalité ouverte sur la transcendance. Et pas n'importe laquelle. Celle qui a choisit de demeurer en chacun de nous par le don de l'Esprit.

⁶⁷ AH IV, 39, 3.

⁶⁸ Cf. AH IV, 35, 1.

⁶⁹ AH IV, 38, 4.

⁷⁰ Id.

⁷¹ Cf. AH V, 19, 2.